

MANDATÉ : Conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf

RÉF : R.C.A. 2V.Q.40

Date : 2011-11-02

- Consultation publique
- Demande d'opinion
- Assemblée publique de consultation

Origine :

- Conseil municipal
- Conseil d'Arrondissement
- Comité exécutif
- Direction d'arrondissement

Le projet :

Modification du Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à plusieurs ajustements mineurs dont:

- la bonification de l'offre en services pour les noyaux locaux et en bordure des grandes artères commerciales du territoire;
- la diminution du nombre de cas dérogatoires sur l'ensemble du territoire, relativement aux marges de recul latérales pour les secteurs résidentiels de basse densité.

Ainsi que deux modifications touchant les zones 21724Cc (boul. Lebourgneuf, entre Pierre-Bertrand et des Gradins) et 21718Cc (secteur Basses-Terres) et la correction de quelques coquilles.

Réf. (projet de règlement omnibus)

Déroulement de la consultation :

1. Ouverture et présentation générale du dossier soumis à la consultation par le conseiller en consultations publiques.
2. Présentation du projet de modification, des zones concernées et information indiquant que le projet de modification contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, par l'urbaniste.
3. Période de questions et commentaires du public.
4. Période de questions et commentaires des membres du Conseil.
5. Vote des membres du Conseil sur les options soumises.

Options soumises au vote :

Description des options

1. Recommander au Conseil d'arrondissement d'accepter la demande.
2. Recommander au Conseil d'arrondissement de refuser la demande.
3. Abstention.

Résultats du vote

5

0

0

total: 5 votes

Questions et commentaires du public :

A) Bonification de l'offre en services pour les noyaux locaux et en bordure des grandes artères commerciales du territoire (groupes d'usage):

- *Concernant le groupe d'usages C40 :*
 - Un résidant de la rue Adéla-Lessard demande des précisions au sujet du type de véhicule dont l'entreposage extérieur est interdit par ce groupe d'usages. De plus, il souhaite avoir plus d'information concernant le secteur industriel situé au sud du boulevard Lebourgneuf et à l'est du boulevard des Galeries.
 - Un résidant de la rue Jean-Clément désire connaître les conséquences du retrait de ce groupe d'usages pour le commerce Rona situé sur la rue Bouvier et s'informe de la réglementation d'affichage en vigueur pour cet établissement.

B) Diminution du nombre de cas dérogatoires sur l'ensemble du territoire, relativement aux marges de recul latérales pour les secteurs résidentiels de basse densité :

(aucune question, aucun commentaire)

C) Deux modifications touchant les zones 21724Cc (boul. Lebourgneuf, entre Pierre-Bertrand et des Gradins) et 21718Cc (secteur Basses-Terres) et correction de quelques coquilles.

- *Concernant l'ajout d'une zone tampon à la limite Est de la zone 2121Ma dans le secteur de la côte des Érables :*
 - Une résidante de la côte des Érables demande de l'information concernant les intentions du propriétaire de la carrière relativement à l'exploitation des ressources minérales situées sous l'emplacement actuel du bâtiment patrimonial. Elle s'inquiète des activités de dynamitage qui seront effectuées encore plus près du secteur résidentiel.
 - Un résidant de la rue Adéla-Lessard demande de l'information concernant les limites d'exploitation que le propriétaire de la carrière doit respecter en fonction des résidences situées près de la zone tampon.
 - Un résidant de la côte des Érables s'oppose à l'exploitation des ressources minérales situées sous l'emplacement actuel du bâtiment patrimonial, car il considère que les travaux occasionneront beaucoup trop de nuisances aux résidents du secteur patrimonial voisin. Selon lui, le site du patrimoine de la côte des Érables mérite plus de considération de la part de la Ville. Il s'inquiète des impacts de l'exploitation des ressources minérales situées sous l'emplacement actuel du bâtiment patrimonial sur la valeur foncière des résidences du secteur.
 - Un résidant de la rue Drolet souhaite connaître la réglementation concernant les heures d'opération autorisées pour une carrière.

Questions et commentaires du conseil d'administration du Conseil de quartier:

- Un membre indique que les modifications présentées apparaissent comme des solutions à plusieurs problématiques du territoire et ajoute que leur application facilitera la vie des citoyens. Il affirme que les membres du conseil d'administration sont sensibles aux revendications des résidents de la côte des Érables, mais précise que la réglementation d'urbanisme ne permet pas d'intervenir en cette matière.

Recommandation du conseil d'administration du Conseil de quartier :

Accepter la modification du Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à plusieurs ajustements mineurs dont:

- **la bonification de l'offre en services pour les noyaux locaux et en bordure des grandes artères commerciales du territoire;**
- **la diminution du nombre de cas dérogatoires sur l'ensemble du territoire, relativement aux marges de recul latérales pour les secteurs résidentiels de basse densité.**

Ainsi que les deux modifications touchant les zones 21724Cc (boul. Lebourgneuf, entre Pierre-Bertrand et des Gradins) et 21718Cc (secteur Basses-Terres) et la correction de quelques coquilles.

Personnes présentes :

Mmes Lise Bilodeau*, vice-présidente, Marie-ève Gagnon*, Ghislaine Painchaud*, secrétaire, Nicole P. Patoine*, trésorière, MM. Pierre Comeau*, président, Parick Paquet, conseiller municipal.

** Ont droit de vote au conseil d'administration.*

Personnes ressources : M. Michel Hubert, urbaniste à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement des Rivières

Secrétaire de soutien : Mme Renée-Pier Bertrand

Animation et préparation du rapport : M. Mario Demeule, conseiller en consultations publiques à la Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif de l'Arrondissement des Rivières

28 citoyens, dont 8 femmes, sont présents à la rencontre.

Nombre d'interventions :

- Public : 5
- Membres du conseil d'administration : 1

Documents de présentation :

- Fiche synthèse du projet et plans du secteur concerné (remis aux membres et au public).
- Présentation de type PowerPoint (présentée aux membres et au public et copie papier remise aux membres seulement).

Signature :

Date : 9 novembre 2011



M Pierre Comeau
Président du Conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf

Ce rapport est transmis à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement des Rivières afin qu'il soit annexé à leur rapport lequel est transmis au Conseil d'arrondissement.